Communes forestières
Vaucluse

Forêts locales, intérêt général

FORMATION

GESTION FORESTIERE

Le 30/09/2025

Sérignan-du-Comtat

S'INSCRIRE

PROGRAMME

Accroitre son patrimoine forestier communal et agir en forêt privée

Le mardi 30 septembre 2025 de 14h15 à 17h00 à Sérignan-du-Comtat

14h →14h15	*Accueil café*
14h15 →14h30	**La propriété forestière privée et ses enjeux** *Alice MONGIN, Chargée de mission Communes forestières*
14h30 →15h00	**Agir en forêt privée : quels outils pour les élus ?** *Jérôme BONNET, Directeur Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur*
15h00 →16h00	**Zoom sur l'acquisition foncière de parcelles forestières** *Fabrice TRIEP CAPDEVILLE, Directeur SAFER Vaucluse* *Julien MERLE, Maire Sérignan-du-Comtat*
16h00 →16h30	**Gérer durablement les espaces forestiers de sa commune en lien avec les propriétaires forestiers privés** *Haïmad BAUDRILLER-CACAUD, Responsable CNPF Vaucluse*
16h30 →17h00	*Echanges et questions avec les participants*

LIEU DE FORMATION

Salle centre socio culturel « La Garance »

1418 Rte de Camaret,

84830 Sérignan-du-Comtat

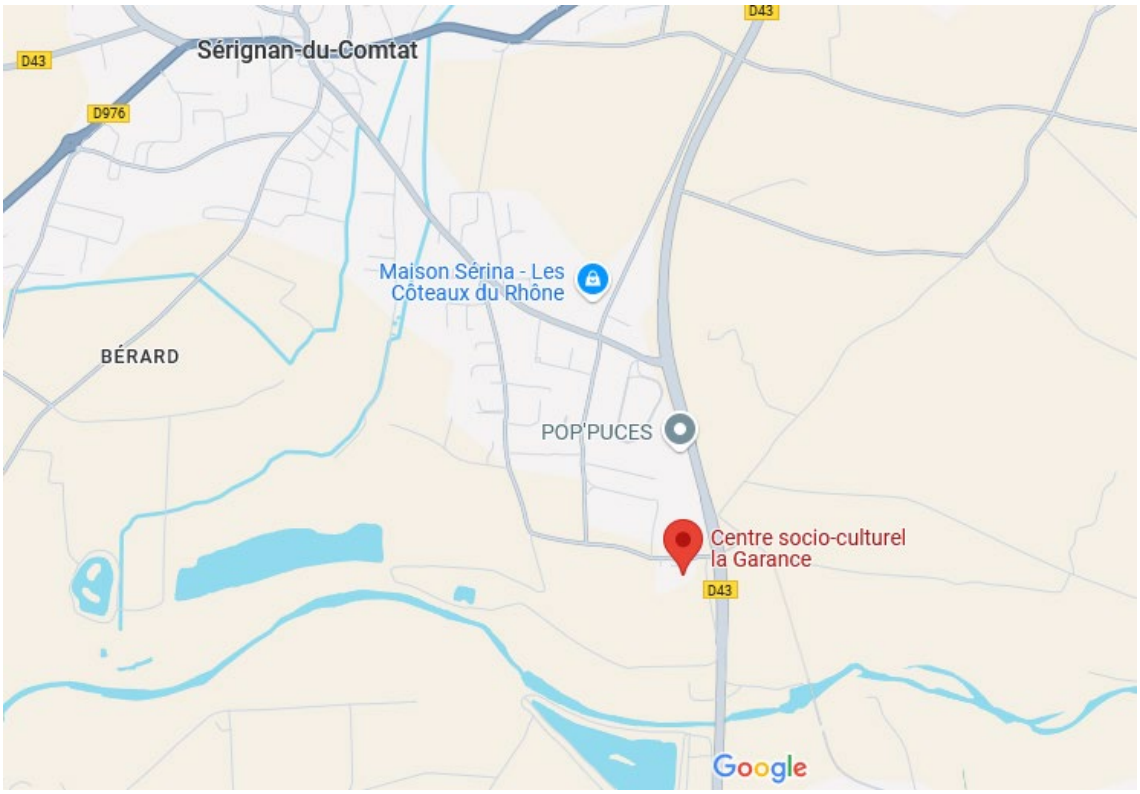

COORDONNEES SUR PLACE

Alice MONGIN / 07 48 10 37 92

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Echanges directs entre les élus et les Communes forestières
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants
- Séance de formation en salle

MODALITE D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou en renvoyant le bulletin papier à l'adresse email suivante : inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **26 septembre 2025**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITE DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA VISITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les **participants de communes et collectivités non adhérentes**, une participation aux frais est demandée, d'un montant de **60 euros**.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

PARTENAIRES DE LA FORMATION

Communes forestières Vaucluse
Immeuble Le Saphir Bât A n°110, 477 avenue Jules Verne 84700 SORGUES
contact84@communesforestieres.org • f • in • **communesforestieres-paca.org**